



DELIBERATION N°2024/04/40 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Subvention complémentaire au
C.O.S.**

Séance du 24 avril 2024

Date de convocation : 18 avril 2024

Membres en exercice : 37

28 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1^{er} Vice-Président, Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Leila AMROUT, 1^{er} Membre délégué, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Carole CALBA, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Rodolphe RUBIO, Serge GARNIER, Conseillers Communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Annick CHOPARD
- Sandrine RIOS a donné procuration à Carole CALBA

Absentes excusées

- Mesdames Nadia BELAOUNI et Bernadette MAUMEJEAN, Conseillères communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : André BRUNDU**EXPOSE**

Le Comité d'œuvres Sociales est destiné à contribuer au développement et à la création des œuvres sociales en faveur des personnels intéressés et de créer et développer entre ses membres des liens de convivialité, de solidarité et d'entraide.

Par délibération n° 2001/12/13 du 11 décembre 2001, le Conseil de communauté approuvait l'adhésion de la Communauté de communes de Petite Camargue au C.O.S. de la Ville de Vauvert pour l'ensemble du personnel intercommunal et décidait l'attribution d'une cotisation annuelle égale à 0,30 % du montant de la masse salariale N-1.

Le C.O.S. offre au personnel intercommunal ainsi qu'à leurs ayants-droits, par une adhésion annuelle, l'accès à un certain nombre de prestations sociales locales telles que : sorties familiales, organisation de la fête de Noël : arbre de Noël des enfants, repas des agents intercommunaux, distribution de colis ...

Par délibération n° 2020/12/105 du 17 décembre 2020, le Conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire permettant de couvrir les frais d'adhésion du personnel intercommunal titulaire et contractuel.

Au vu du contexte inflationniste actuel et de l'augmentation du nombre d'adhérents, le C.O.S. soulève des difficultés pour maintenir un niveau de soutien social suffisant envers le personnel intercommunal et a sollicité la Communauté de communes pour l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 1 375 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2001/12/13 du 11 décembre 2001 relative à l'adhésion de la Communauté de communes de Petite Camargue au Comité d'œuvres Sociales ;

Vu la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 avril 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 15 avril 2024 ;

Vu l'examen en Bureau Communautaire du 16 avril 2024 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'ATTRIBUER une subvention complémentaire d'un montant de 1 375 € permettant au C.O.S. de maintenir le niveau de ses prestations sociales à destination du personnel intercommunal,

- de DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024,
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29/04/2024



ID : 030-243000593-20240424-DL2024_04_40-DE